ᑲᑎᒪᔨᑦ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᖃᓐᓇᐅᔭᖏᓐᓇᓕᒫᑦ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Titre du poste : Conseiller ou conseillère des initiatives de formation inuite
Ministère : Ressources humaines
Collectivité : Iqaluit

Numéro de référence :04-508294
Type d'emploi : Poste à durée déterminée avec fin de mandat le 31 mars 2026.

Salaire : 109 029 $ à 123 694 $ par année, 37,5 heures par semaine
Indemnité de vie dans le Nord : 16 008 $ par année
Statut syndical : Membre du Syndicat des employé-e-s du Nunavut
Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour ce poste
Date de clôture : 03 mai 2024 à 23 h 59, heure de l'Est

Cette occasion d'emploi s'adresse uniquement aux personnes résidant à Iqaluit.

Relevant du gestionnaire des initiatives de formation inuite, le conseiller ou la conseillère en initiatives de formation inuite (conseiller/conseillère) élaborera, mettra en œuvre, surveillera et évaluera la formation complète, la planification des ressources humaines, les programmes de leadeurship et les programmes de certificat financés par le gouvernement du Nunavut (GN) et d'autres sources financées par des tiers. Le conseiller ou la conseillère doit améliorer les possibilités de perfectionnement professionnel et de formation de tous les employés du GN, en mettant particulièrement l'accent sur l'aide aux ministères dans la mise en œuvre de leurs plans d'embauche inuite, conformément au chapitre 23 de l'Accord du Nunavut. Il ou elle agira à titre de conseiller auprès du gestionnaire, du directeur de la Formation de la fonction publique, du sous-ministre adjoint et du sous-ministre des Ressources humaines, ainsi que de tous les ministères, sur les questions relatives au perfectionnement général du personnel inuit et aux pratiques efficaces de formation.

La personne titulaire de ce poste dirigera la planification et la mise en œuvre des programmes et des initiatives actuels offerts par la Division de la formation dans la fonction publique. Les responsabilités de ce poste comprennent élaborer, concevoir et mettre en œuvre de nouvelles possibilités d'apprentissage pour le personnel du GN grâce à la mise en œuvre d'un plan de formation à l'échelle du GN; offrir des possibilités de perfectionnement professionnel au personnel du GN; gérer les principales fonctions de gestion du rendement du GN en fournissant des conseils et du soutien aux gestionnaires, aux formateurs et aux stagiaires; et promouvoir le GN en tant qu'employeur clé en planifiant, en coordonnant et en évaluant des évènements spéciaux tels que des foires de l'emploi des conférences et des ateliers. Le conseiller ou la conseillère établira des relations et assurera la liaison avec diverses parties prenantes (gouvernements fédéral et municipaux, groupes communautaires, ministères, conseils et organismes, autres administrations) afin de favoriser l'échange d'information et les partenariats. En plus de participer au processus d'embauche pour les postes de stagiaires inuits, le conseiller ou la conseillère rédigera des notes d'information, des rapports, des communiqués de presse et d'autres publications pour informer le sous-ministre et le ministre.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste sont généralement acquises au moyen d'un diplôme de premier cycle reconnu en administration des affaires, en ressources humaines, en éducation, en sciences sociales, en études autochtones ou dans un domaine connexe, ainsi que de deux (2) années d'expérience dans le domaine des ressources humaines, de la formation et du développement, ou dans un autre domaine pertinent. D'excellentes aptitudes de communication à l'écrit et à l'oral sont requises pour ce poste.

Pour postuler, veuillez courrieller une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitæ à IqaluitApplications@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Ainsi, conformément aux dispositions de sa Politique de priorité d'embauche, la priorité sera accordée aux personnes qui se définissent comme inuites aux termes de l'*Accord du Nunavut*.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature; le cas échéant, celui-ci sera évalué en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger doivent produire à leurs dépens une évaluation de celle-ci par un établissement d'enseignement canadien reconnu, à défaut de quoi leur candidature pourrait être rejetée.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
https://gov.nu.ca/en/employment-training-and-career-development/job-listings

Tél. : 867 975-6222
Sans frais : 1 888 668-9993
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : IqaluitApplications@gov.nu.ca

ᑲᑎᒪᔨᑦ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᖃᓐᓇᕐᓂᖅᓴᖅ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktut, l'anglais et le français. Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut. La maitrise d'au moins deux langues officielles constitue un atout. Sont aussi considérées comme des atouts la connaissance des communautés, de la culture, du rapport à la terre et du qaujimajatuqangit inuits de même que de l'inuktut, ainsi qu'une expérience de travail dans un environnement interculturel nordique.

Une combinaison jugée acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons donc à postuler si vous possédez un bagage d'études ou d'expérience équivalent à la qualification décrite ci-dessus.

Comme il s'agit d'un poste à durée déterminée jusqu'au 31 mars 2026, les employé(e)s occupant actuellement un poste à durée indéterminée au gouvernement du Nunavut pourraient, si leur candidature est retenue, se voir offrir une mutation interne concurrentielle pour la durée de la période déterminée, sous réserve de l'approbation de la direction.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de pourvoir de futurs postes vacants.

Pour postuler, veuillez courrieller une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitæ à IqaluitApplications@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Ainsi, conformément aux dispositions de sa Politique de priorité d'embauche, la priorité sera accordée aux personnes qui se définissent comme inuites aux termes de l'*Accord du Nunavut*.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature; le cas échéant, celui-ci sera évalué en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Les personnes possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger doivent produire à leurs dépens une évaluation de celle-ci par un établissement d'enseignement canadien reconnu, à défaut de quoi leur candidature pourrait être rejetée.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1000, succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
https://gov.nu.ca/en/employment-training-and-career-development/job-listings

Tél. : 867 975-6222
Sans frais : 1 888 668-9993
Télécopieur : 867 975-6220
Courriel : IqaluitApplications@gov.nu.ca